

Index égalité femmes-hommes 2023 calculé pour l'année 2022

Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index de l'égalité femmes-hommes. Il est calculé à partir de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- L'écart de répartition des augmentations individuelles
- L'écart de répartition des promotions (**uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés**)
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
- La répartition entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations

Index égalité femmes-hommes du Centre confédéral de la Ligue de l'enseignement

Le Centre confédéral de la Ligue de l'enseignement obtient un score de 83/100 décliné comme suit :

Indicateurs	Score	Population envers laquelle l'écart est favorable
Ecart de rémunération	38/40	Femmes
Ecart de répartition des augmentations individuelles	20/20	Femmes
Ecart de répartition des promotions	15/15	Femmes
Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	0	-
La répartition entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations	10/10	Hommes

Malgré ce bon résultat (au-dessus de 75, seuil en deçà duquel les entreprises doivent adopter et publier des mesures de correction et de rattrapage), la loi prévoit depuis 2022 qu'en cas d'index inférieur à 85 points, les entreprises doivent fixer et publier des objectifs de progression de chacun des indicateurs.

Une réflexion est engagée actuellement avec les partenaires sociaux. Les objectifs de progression seront communiqués sur le site une fois définis.

Index égalité femmes-hommes de Vacances pour tous International-VPTI (SASU dont l'unique actionnaire est le Centre confédéral de La Ligue de l'enseignement)

Vacances pour tous International obtient, comme l'année dernière, un très bon score de 85/100 décliné comme suit :

Indicateurs	Score	Population envers laquelle l'écart est favorable
Ecart de rémunération	40/40	-
Ecart de répartition des augmentations individuelles	35/35	Hommes
Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	0/15	-
La répartition entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations	10/10	Hommes